

La solidarité énergétique : Responsabilité sociale des entreprises et transition énergétique au cœur de la TRIA

Le don d'électrons au service des entreprises à impact positif

Mai 2019

Les messages clefs

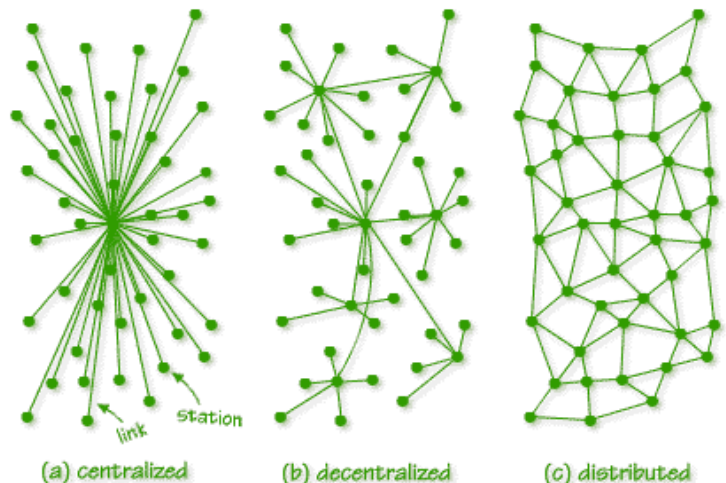
- La rentabilité de l'autoconsommation atteinte, l'énergie à coût zéro conceptualisée par Jeremy Rifkin devient une réalité
- Le marché de l'électricité est en train de vivre une révolution avec de nouvelles modalités d'échanges entre producteur et consommateur en circuit court.
- Les entreprises peuvent s'inscrire dans ces circuits-court en s'inscrivant dans de nouvelles formes de solidarité en partageant l'énergie qu'elles produisent.
- Le projet SPICE expérimente ces solutions en Pays de la Loire

Contexte

Le secteur de l'électricité a connu une réelle révolution entre 2016 et 2017. La baisse continue du coût de production des énergies renouvelables, l'augmentation sur la même période du coût de marché de l'électricité ont conduit à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires pour l'électricité. Le modèle historique de la vente d'énergie à un acheteur obligé à un tarif supérieur à celui du marché n'est plus la seule option de valorisation pour le producteur.

L'autoconsommation, le fait de consommer directement l'énergie que l'on produit, est devenue une réalité économique rentable pour les entreprises. Cette rentabilité induit tout de même une synchronisation continue entre la production et la consommation. L'énergie électrique ne se stockant pas à des coûts acceptables, il faut adapter ses capacités de production et de consommation tout au long de l'année, y compris lors des périodes de non activité ou d'activité limitée.

Tous les consommateurs et tous les producteurs sont reliés au travers d'un réseau de distribution très performant. Ce réseau a évolué pour passer d'un modèle centralisé de production vers un modèle décentralisé (quelques producteurs) et s'oriente maintenant vers un modèle distribué où tous les nœuds du réseau seront consommateurs et producteurs. De nouvelles modalités d'échanges directs entre producteurs et consommateurs vont ainsi émerger.



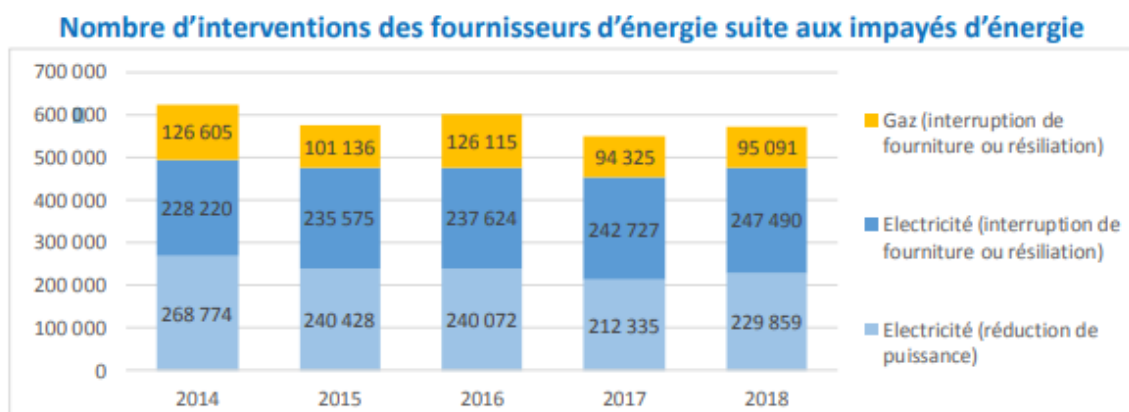
Le marché de l'autoconsommation :

La diminution du coût des panneaux photovoltaïques conduit naturellement l'autoconsommation à s'imposer comme une solution rentable pour le consommateur. Les analyses de RTE montrent que dans tous les scénarios, il existe un espace économique pour un développement significatif de l'autoconsommation individuelle. Environ 3,8 millions de foyers peuvent ainsi trouver un intérêt économique à s'équiper en panneaux photovoltaïques afin d'autoconsommer une partie de leur production. Le nombre de panneaux dans lequel chaque foyer investit dépend cependant de leur profil de consommation, de leur situation géographique, ainsi que des signaux tarifaires.

Source : Bilan prévisionnel RTE 2017 -Réseau Transport Electricité

La précarité énergétique en France

11,6 % des Français dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique du logement (...) (SEEIDD 2018)



Le chèque énergie et les évolutions du marché de l'électricité

Le gouvernement verse sous la forme d'un chèque une somme destinée à couvrir les dépenses énergétiques des ménages en situation de précarité énergétique.

Montant moyen d'un chèque énergie en 2019 : 200€. Soit la consommation électrique d'un logement de 50 m² pendant 4 mois pour l'ensemble des usages (chauffages inclus).

En juin 2019 : augmentation du tarif réglementé de vente de 5%, soit pratiquement 6 jours de consommation d'électricité pour le logement de 50m².

Pourquoi de pas contribuer à la solidarité énergétique non plus seulement en argent mais également en nature ?

Le modèle énergétique distribué va se traduire par des échanges directs entre producteurs et consommateurs en circuits courts. Si ces nouvelles modalités d'échanges seront majoritairement génératrices de revenus pour les producteurs, ces derniers pourront aussi décider d'inscrire la solidarité énergétique dans leur démarche de producteur d'énergie.

Cette solidarité est rendue possible par trois caractéristiques fondamentales de l'énergie :

Le coût de l'énergie solaire est inversement proportionnel à la taille de l'installation. Plus une centrale est grande, plus le coût de production est faible.

Traditionnellement pour l'autoconsommation, la capacité de production d'énergie est limitée par la capacité de consommation du site.

Tous les producteurs et tous les consommateurs sont reliés physiquement par le même réseau public de distribution et solidairement car tous y contribuent financièrement.

Or en augmentant la capacité de production, le coût de production diminue mais, lors de certaines plages horaires, la production est supérieure à la consommation. Cette énergie est produite à coût marginal et peut ainsi être valorisée non pas économiquement mais socialement au travers du réseau public de distribution.

Dans la thématique énergie des politiques RSE, les actions concernent majoritairement internes à l'entreprise (réduction des consommations, mobilité électrique...) La notion de solidarité énergétique permettra aux entreprises d'interagir avec leur environnement sur la thématique de l'énergie.

L'entreprise à mission consacrera la **notion d'intérêt social** et ouvrira la possibilité de préciser la raison d'être de la société. « La notion de lucrativité ne disparaît pas, mais ce nouveau statut juridique associera la recherche de performance économique et de profit à une finalité d'intérêt collectif »,

Cette opportunité permettra à une entreprise s'inscrivant dans la notion d'entreprise à mission d'y intégrer un volet énergétique.

En s'appuyant sur un bien commun partagé, le réseau public de distribution d'électricité, l'entreprise s'inscrivant dans la solidarité énergétique sera bien contributrice de l'intérêt social grâce à l'énergie.

Plusieurs modalités de solidarités seront alors possibles pour l'entreprise en fonction de la vision du ou des dirigeant.es et de la stratégie RSE mise en œuvre :

Solidarité auprès des salarié.es (personnel en situation de précarité, accompagnement à l'évolution vers la mobilité électrique,) ;

Solidarité avec des structures d'insertion : en complément de commandes, l'entreprises donneuse d'ordre peut fournir l'énergie nécessaire à la production ;

Solidarité inter-entreprises en accompagnant des entreprises en situation de difficulté passagère ;

Solidarité de biens communs : auprès de structures mutualisées (crèche inter-entreprises, bornes de recharges mutualisées, ... ;

Solidarité auprès des collectivités pour leurs moyens propres ou pour des concitoyens en situation de précarité énergétique.

■ Contexte

Les nouvelles aspirations des consommateurs à consommer différemment, au-delà des offres de fourniture classiques, ne sont pas pleinement adressées par les offres de services des différents opérateurs. L’autoconsommation (individuelle et collective) répond partiellement à certaines demandes mais conduit en pratique à une limitation de l’exploitation du gisement de production, en particulier photovoltaïque, car ce mode de valorisation ne permet pas une mutualisation suffisante de la production. SPICE a pour objectif de répondre aux demandes nouvelles des consommateurs en offrant la possibilité de valoriser en direct la production, à travers des communautés d’énergie sur des mailles géographiques nouvelles.

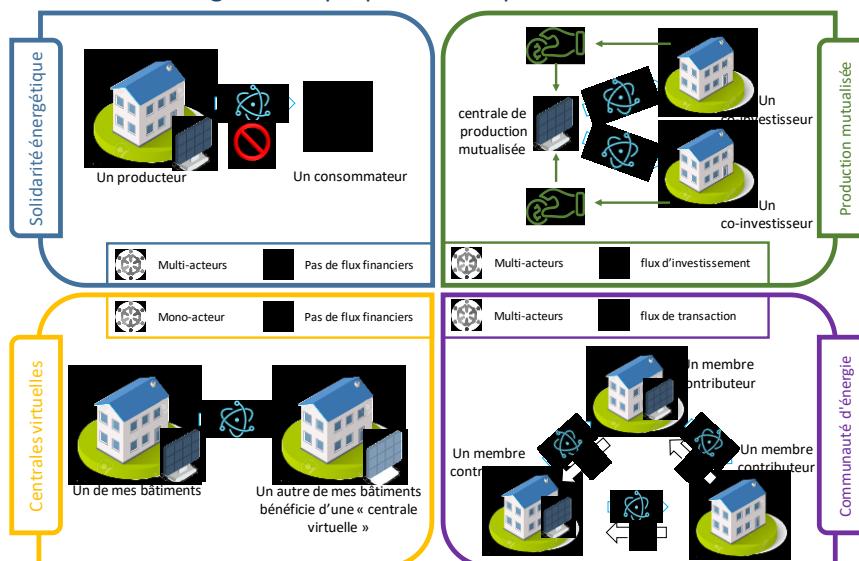
■ Objectifs

SPICE a pour objectif de proposer de nouvelles relations entre producteurs d’énergie renouvelable et consommateurs pouvant être fondées sur des communautés d’énergie ou sur des échanges directs entre ces acteurs. Les objectifs du projet sont de :

- ▲ Démontrer la faisabilité de ces échanges autour de différents cas d’usages et en évaluer l’intérêt technico-économique
- ▲ Développer puis mettre à disposition des consommateurs et producteurs des outils numériques transactionnels de mise en relation
- ▲ Développer les interfaces avec les systèmes d’informations des gestionnaires de réseau en vue d’assurer la prise en compte effective des échanges dans les systèmes régulés de reconstitution des flux
- ▲ Mettre en œuvre une structure économique proposant ces services auprès des acteurs.

■ Démarche

D’ici fin 2019, une phase de faisabilité permettra de concevoir les différents cas d’usages et de préparer les expérimentations.



Représentation synthétique des cas d'usages

Partenaires



Projet accompagné par



Un ensemble de sites pilotes sera retenu à l'échelle régionale pour expérimenter ces nouveaux types d'échanges.

Pour en savoir plus

Simon Ducasse

simon@atlansun.fr

www.atlansun.org